

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 10 MARS 2026

### DÉLIBÉRATION N° B\_2026\_20

### PARTENARIAT AVEC LA SCENE NATIONALE D'AUBUSSON

Date de la convocation  
03/03/2026

**Le 10 mars 2026 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymoutiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		R NICOUX	x		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe		J CORNELISSEN	x		
23	DEFEMME Catherine					
	MARTIN Valéry					
87	LARDY Brigitte		B POUYAUD			
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC	BRUGERE Philippe	x				
VMM	SAVIGNAC Sylvie		C HORNEBECK	x		
CGS	NICOUX Renée	x				
PV	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19	BOUDIN Olga					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	x				
23	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
	SALVIAT Gérard	X				
87	LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE	x		
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
	TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

**Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

## **CODE PROJET : 8105**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

#### **Orientation 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire**

#### **Mesure 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création**

### **Contrat de Parc 2023 – 2026 : fiche 2.16**

#### **Le rapporteur, Renée Nicoux, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;  
Vu le code de la commande publique ;  
Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;  
Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;  
Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;  
Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;  
Vu la délibération n°C.2023-10 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;  
Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;  
Considérant les objectifs de la charte 2018-2033 et notamment l'Axe 3 Millevaches territoire participatif et ouvert sur l'extérieur – Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant et en particulier la mesure 35 « Partager l'accès à la culture et faciliter la création » ;

#### **Contexte :**

---

Depuis 2021, le Théâtre Jean Lurçat - Scène nationale d'Aubusson et le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) ont formalisé un partenariat afin de développer des projets artistiques et culturels autour de représentations «hors les murs» permettant de valoriser les patrimoines et les espaces naturels du Parc.

Sur plusieurs années ce travail commun a été mené de manière tripartite sur les thèmes du Paysage et de la nuit (RICE) avec la Compagnie Libertivore, dont la chorégraphe est artiste associée de la scène nationale (période 2022/2025). Ce cycle de 4 ans s'est achevé en juillet 2025 par la présentation de la première du spectacle « Faune » sur le site de la maison du Parc.

En 2026, il s'agit de poursuivre cette collaboration par l'organisation conjointe de deux temps culturels :

- Les Nuits des Forêts
- L'accueil sur le territoire de la compagnie du Centaure

## Description du projet :

---

### Nuits des Forêts 2026

A l'occasion de précédentes éditions, le PNR ML s'est engagé comme partenaire auprès de l'association « Les Nuits des Forêts » et a organisé plusieurs événements permettant d'aborder les enjeux forestiers auprès du grand public. En 2026, le PNR ML et la Scène Nationale d'Aubusson se proposent d'organiser conjointement la Nuit des forêts sur le territoire Parc, dans l'optique continue de mêler les événements culturels aux programmes structurants portés par le PNR ML - la Charte Forestière de Territoire (CFT) en 2026.

La nuit des Forêts de Millevaches aura lieu sur le secteur haut-viennois du Parc, le vendredi 12 juin. La journée débutera par visite de la pépinière ONF de Peyrat-le-Château pour les professionnels partenaires de la CFT avec une conférence de Brigitte Musch (docteur en génétique, coordinatrice des ressources génétiques à l'ONF - pôle de recherche et développement).

D'autres animations autour d'échanges techniques sont à l'étude avec les partenaires de la CFT : balade commentée en forêt, restitution de travaux de chercheurs, présence d'une librairie itinérante.

La fin de journée se déroulera sur l'île de Vassivière. Elle sera plus orientée vers le grand public avec les temps forts que seront :

- 18h30 conférence de Brigitte Musch à l'attention du grand public (environ 1h suivi d'un temps d'échanges)
- 21h00 *Le silence des forêts* d'Olivia Gay. La violoncelliste, Olivia Gay, propose une fable écologique et musicale qui s'inscrit dans une démarche artistique et citoyenne : pour sensibiliser le public à la vulnérabilité des écosystèmes forestiers. Elle propose d'immerger le public en pleine nature, au cœur d'une forêt pour écouter son récital. Le répertoire interprété est entièrement constitué d'œuvres directement inspirées par la nature et la forêt.

Le spectacle sera gratuit, toutefois les spectateurs pourront donner à prix libre une participation qui sera reversée en intégralité au Groupement Forestier Citoyen et Ecologique : Les Hauts Bois Limousins (secteur PETR Monts et Barrages).

Créé en décembre 2025 sous l'impulsion de l'association L'Aubraie, il a pour ambition d'acquérir des forêts pour appliquer des méthodes de sylviculture durable servant d'inspiration et d'exemple local.

Le partenariat sera formalisé dans une convention, a minima, entre le PNR ML et la Scène Nationale. Celle-ci pourra inclure le cas échant d'autres partenaires : CIAP, Syndicat Le Lac de Vassivière...

Le montant global de la programmation de la Nuit des Forêts est estimé à 8 500 € hors temps de travail et mise à disposition des structures partenaires.

### Théâtre du Centaure :

Dans la cadre de l'année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, le PNR ML a été contacté pour l'accueil d'une représentation du spectacle Animaglyphe du Théâtre du Centaure. La scène conventionnée d'« intérêt national art en territoire Derrière le Hublot » (programme du Ministère de la Culture) et l'association Prairies nomades proposent une itinérance de deux semaines en septembre 2026 dans le massif central qui comprendra 8 représentations d'Animaglyphe.

Il s'agit d'une création sur mesure pour un paysage avec des troupeaux (ovins, équins ou bovins) qui est recréée pour chaque site de représentation. Sur le territoire de Millevaches, Animaglyphe aura lieu sur la commune de Gentioux-Pigerolles en lien avec une exploitation ovine de Royère-de-Vassivière qui réunit les conditions d'accueil du spectacle.

Les dépenses artistiques seront intégralement prises en charge par les partenaires, reste à la charge du PNR ML et de la Scène nationale d'Aubusson les frais d'hébergements, de restauration, et de déplacements soit 2 750 €.

Cette représentation sera également inscrite au programme De villages en sonnailles de l'APML.

Le partenariat sera formalisé dans une convention entre le PNR ML et la Scène nationale, Prairies Nomades et Derrière le Hublot.

Le budget alloué par le PNR ML pour ce projet en 2026, et le plan de financement associé est le suivant (le reste des dépenses sont prises en charge par les partenaires) :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Nuits des Forêts	3 650 €	Autofinancement PNR	5 025 €
Théâtre du Centaure	1 375 €		
<b>TOTAL</b>	<b>5 025 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 025 €</b>

#### Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de poursuivre le partenariat avec la Scène national d'Aubusson afin de présenter des spectacles en extérieur sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin ;
- de valider le principe de renouvellement d'une convention de partenariat avec la Scène nationale d'Aubusson ;
- de valider le principe du travail commun pour les Nuits des Forêts 2026 ;
- de valider le partenariat pour l'accueil du Théâtre du Centaure ;
- d'approuver le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2026, au chapitre correspondant.

#### LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

#### DECIDE :

- de poursuivre le partenariat avec la Scène national d'Aubusson afin de présenter des spectacles en extérieur sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin ;
- de valider le principe de renouvellement d'une convention de partenariat avec la Scène nationale d'Aubusson ;
- de valider le principe du travail commun pour les Nuits des Forêts 2026 ;

- de valider le partenariat pour l'accueil du Théâtre du Centaure ;
- d'approuver le plan de financement du projet ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2026, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		8	14	19		

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le  
Et qu'elle a été affichée le



Envoyé en préfecture le 17/03/2026

Reçu en préfecture le 17/03/2026

Publié le 17/03/2026

ID : 019-251900130-20260310-B\_2026\_20-DE